



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 15 ÉTÉ 2006

Nous sommes à une période charnière concernant la perception de la forêt.

Jusqu'à récemment, son rôle principal était la production de bois d'œuvre ou de chauffage. La forêt était entretenue. Actuellement, elle est de plus en plus ressentie comme un lieu de loisir, un lieu de nature "intacte" qu'il faut préserver et donc, ne pas toucher.



Des coupes bien dosées dans ce taillis de chêne puis suivies d'un pâturage contrôlé assurent à ce peuplement un bon développement, une bonne protection contre l'incendie et un bel aspect paysager. Chez M. Bouffier à Montjustin (04)

Alors que des sondages montrent que plus de la moitié des français pensent que la surface de la forêt française recule et qu'utiliser du bois est destructeur pour la forêt, il était urgent de réagir. L'ensemble des acteurs de la forêt et du bois français se sont engagés, main dans la main, dans un système rigoureux, cohérent et efficace, le système de certification forestière PEFC. Alors, soutenez-les dans leur démarche en adhérant à ce système. Avec PEFC, dites : Oui, utiliser du bois peut être bénéfique à la forêt. Oui, la forêt peut être multifonctionnelle. Oui, nous gérons bien notre forêt.

Votre adhésion à PEFC attestera votre volonté de propriétaire de gérer durablement votre forêt. Exploiter les forêts de notre région, et surtout bien les exploiter dans le cadre du

schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) récemment approuvé, c'est participer au maintien de la biodiversité, mais c'est aussi la rendre moins vulnérable aux incendies.

Le bois est une matière renouvelable : l'utiliser sous toutes ses formes n'est pas mettre en péril nos forêts. Par contre, il est nécessaire de vérifier tout au long de la chaîne de production, de la récolte à la transformation, que tout se passe dans le cadre d'une gestion durable. La filière de certification permet de le garantir à des utilisateurs de plus en plus pointilleux. Progressivement, les différents acteurs régionaux vont s'engager dans cette démarche.

La coopérative Provence Forêt joue un rôle essentiel dans ce processus. En faisant évoluer ses statuts, son conseil d'administration lui permet de pouvoir apporter un service supplémentaire aux propriétaires forestiers en maîtrisant mieux l'exploitation et en ouvrant de nouveaux débouchés aux bois mal valorisés jusqu'alors. Mais, elle compte sur votre soutien !

Daniel Quilici, Président du CRPF ■

Lire ce bulletin, lire son journal, avoir une cheminée ... C'est gérer durablement sa forêt et l'exploité.



SOMMAIRE

Certification 2-3

Bois et environnement 4

Forêt en otage 5

Forêts et urbains 6

Biomasse 7

Mobilisation pour Tarascon 8

Forestour 9

Coopérative, nouveau statut 10

Lu pour vous 11

Réunions 12

Affichez votre attachement à la forêt, adhérez à PEFC



Système de certification forestière initié par les organismes de la forêt privée française et reconnu sur le plan mondial pour proposer aux consommateurs du bois issu de forêts gérées durablement.



Pour vendre ces mélèzes, il faut désormais pouvoir prouver qu'ils sont gérés durablement.

QU'EST-CE QUE PEFC ?

Afin de répondre aux demandes de plus en plus fortes de notre société concernant le respect du milieu naturel, les professionnels de la filière forêt-bois européenne ont décidé de créer un système de certification forestière, PEFC, programme de reconnaissance de certification forestière.

Son but est de pouvoir proposer, chez les grands distributeurs ou en scierie, des produits à base de bois identifiés comme issus d'une forêt bien gérée. Concrètement, le système garantit au consommateur qu'en achetant des produits portant le sigle PEFC, il ne porte pas atteinte à la forêt, mais au contraire, aide à la gérer et à l'entretenir.

SYSTÈME MONDIALISÉ

Le fonctionnement de PEFC fait sa principale force. C'est le premier sys-

tème de certification forestière mondial puisqu'il recouvre plus de 180 millions d'hectares sur les 5 continents.

La politique PEFC internationale est déclinée à l'échelon national puis au niveau de chaque région française afin de tenir compte de leurs spécificités.

MAIS SPÉCIFIQUE

Démarche originale, PEFC met en avant la concertation. Ce sont les professionnels de la forêt et du bois, les associations de protection de l'environnement et les utilisateurs de la forêt de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, tous ensemble, se réunissent pour définir cette politique régionale. Ainsi, le système prend réellement en compte tous les aspects et rôles de la forêt : économiques, environnementaux ou sociaux. Enfin, PEFC est un système transparent, porté

par des associations à but non lucratif, et contrôlé par des organismes certificateurs indépendants.

La démarche PEFC a été initiée par les organismes de la forêt privée française. D'ailleurs, les présidents des associations, internationales, nationales et régionales sont tous des propriétaires privés et donc, proches de vos besoins.

UN INTÉRÊT RÉEL POUR LES PROPRIÉTAIRES

Pour un propriétaire, adhérer à PEFC induit de multiples avantages.

PEFC, c'est montrer que l'on fait réellement quelque chose pour le respect de l'environnement. PEFC permet au propriétaire de se replacer comme l'acteur légitime et incontournable de la préservation de la forêt et de l'environnement.

La demande des consommateurs et donc des transformateurs concernant les bois certifiés est de plus en plus importante.

Plusieurs entreprises, que se soit de la grande distribution ou des industries de la trituration, ont annoncé qu'à très court terme, elles ne se fourniraient quasiment plus qu'en bois certifié.

CONCLUSION

PEFC permet de promouvoir l'utilisation du bois. PEFC est un moyen de rassurer les consommateurs en leur montrant que l'on peut exploiter du bois et l'utiliser sans porter atteinte à la prospérité de la forêt. ■

Avec PEFC, affichez votre volonté d'être un acteur incontournable de la préservation de l'environnement



Pour plus d'informations sur PEFC ou pour adhérer, contactez nous ou renvoyez le bulletin ci-dessous.

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Tél/Fax...../
Mail:.....

Contacts

PEFC PACA : pefc@ofme.org
04 42 65 78 14

Votre technicien local du CRPF
ou de la Coopérative

Envoi

PEFC PACA - Pavillon du roi René
CD 7 - Valabre - 13120 Gardanne

Des adhérents convaincus

La forêt de Christian Weibel s'étend sur environ 500 ha, à Varages dans le Var. Le chêne blanc est largement prédominant, mais on y trouve aussi un peu de chêne vert, de pin d'alep et de pin sylvestre.



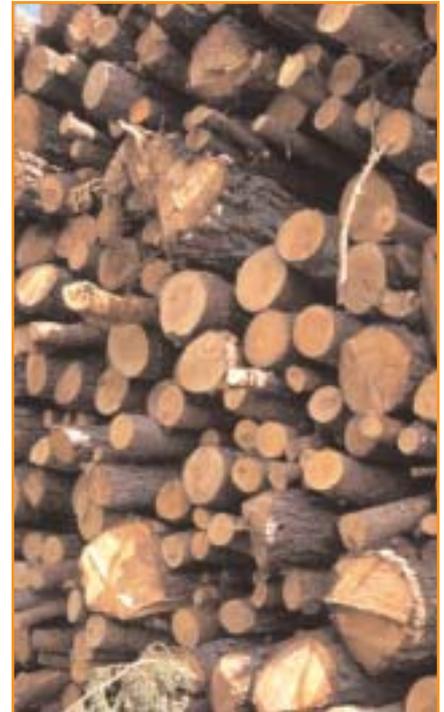
" J'ai connu PEFC grâce à la coopérative et au CRPF. En effet, alors que je devais vendre plusieurs coupes de bois de trituration, les techniciens m'ont conseillé d'adhérer au système. Au début, je ne voyais pas trop l'intérêt de PEFC : cela faisait double emploi avec la gestion prévue dans mon plan simple de gestion. Nous faisons déjà du PEFC sans le savoir ! En fait, j'ai adhéré uniquement parce que cela correspondait à une demande de la part des entreprises de première et deuxième transformation et que cela me permettrait de vendre plus facilement mes bois.

Avec le recul, je trouve finalement que ce système est intéressant, et cela pour plusieurs raisons. Si on replace les forêts dans leur contexte mondial, ce type de démarche est essentiel dans les zones

tropicales. Adhérer peut être utile pour, en quelque sorte, "montrer l'exemple". En ce qui concerne plus particulièrement la filière forêt-bois de notre pays, PEFC est un outil pour faire le tri entre ceux qui se préoccupent de la forêt et les autres. Il ne faut pas se leurrer. Sur certains sites, l'exploitation forestière s'apparente plus à un pillage qu'à autre chose. PEFC permet de se différencier de ce type d'agissement en affichant que l'on fait une bonne gestion de la forêt.

Adhérer à PEFC n'a pas bouleversé ma façon de gérer ma forêt. Il est vrai qu'il faut payer une cotisation pour montrer que l'on fait quelque chose de bien mais le coût de cette adhésion reste très raisonnable.

J'invite tous les propriétaires à rejoindre la démarche PEFC. La forêt a besoin d'être exploitée et pour pouvoir vendre ses bois correctement, il est essentiel d'adhérer". ■



Rondins de pins sylvestres, récoltés lors d'une éclaircie, destinés à la pâte à papier

Rémy Roseau est propriétaire d'une trentaine d'hectares de forêt sur la commune de Flassans-sur-Issole (83). Cette forêt, composée d'essences diversifiées (chêne vert, pin d'alep, chêne pubescent...), comprend notamment une plantation de cèdre du XIXème siècle, inventoriée en ZNIEFF



" Ma forêt est principalement une forêt de loisir. En effet, j'y pratique deux activités bien distinctes. La première est une activité de découverte de la nature,

à travers différentes animations (petite ferme, sentier pédagogique, organisation de courses d'orientations sur le thème de la découverte de la forêt...). La seconde est une activité de parc aventure forestier, avec pas moins de 85 ateliers répartis dans les arbres.

J'ai adhéré à la démarche PEFC, tout d'abord pour le bois. En effet, il est important de savoir que le bois que l'on utilise vient d'une forêt gérée durablement. D'autre part, la dernière loi d'orientation forestière a enfin reconnu le caractè-

re multifonctionnel des forêts et notamment, leur rôle écologique et social. Pour moi, le système PEFC, va dans ce sens et il est important de faire connaître que l'on ne fait pas n'importe quoi en forêt. C'est une démarche d'image, mais aussi et surtout une démarche éthique.



Fleurs mâles du cèdre visibles de la terrasse du parcours forestier de Rémy Roseau.

D'ailleurs, je n'ai pas attendu PEFC pour prêter attention à ma forêt. Avant mon implication dans ce système, je veillais déjà à laisser des zones non piétinées et des refuges pour les oiseaux...

Finalement, le cahier des charges PEFC empêche de faire certaines choses mais ce n'est pas vraiment contraignant. La façon dont je gérais ma forêt était déjà dans l'esprit de PEFC ; adhérer à ce système n'en est qu'une suite logique.

Je conseillerais à tous les propriétaires de rejoindre cette démarche. La forêt est multifonctionnelle. Il faut l'entretenir et la renouveler. La démarche PEFC est une excellente occasion de prendre conscience qu'il faut bien gérer sa forêt et de le montrer." ■

Comment rendre naturellement durable, un bois qui ne l'est pas ? Tel est le défi relevé par des chercheurs du CIRAD qui travaillent à la conception de panneaux biodégradables et résistant aux agresseurs, sans adjonction de produits synthétiques

Une équipe s'intéresse notamment à l'amélioration de la durabilité de panneaux à base de bois tels que l'OSB, Oriented Strand Board, panneaux constitués de trois couches de lamelles de la taille d'un grand copeau, et les contreplaqués qui comportent, eux, plusieurs couches de bois déroulé. Objectif : obtenir des panneaux résistant à l'attaque de champignons et d'insectes sans adjonction de produits de traitement.

DES ESPÈCES DURABLES

Les premiers résultats montrent qu'il est possible d'améliorer la résistance des panneaux aux agresseurs à partir d'un

mélange adéquat d'espèces résistantes à l'humidité (cèdre, cyprès, châtaignier) et d'autres qui le sont moins (pin, peuplier, hêtre). Ce procédé permettrait de valoriser les bois d'éclaircie ou de moindre qualité sous la forme de copeaux pour la fabrication du panneau.

DES COLLES VÉGÉTALES

Le CIRAD et ses partenaires travaillent aussi à la fabrication de colles d'origine végétale, et plus particulièrement à base de lignine ou de tannins issus de pin.

Des débouchés en perspective pour les essences régionales !



Utilisation de panneaux OSB, en extérieur à Marseille.

Un produit d'origine végétale pour protéger le bois de construction vient d'être mis au point



L'unité de chimie agro industrielle de l'INRA vient de mettre au point une substance qu'elle appelle ASAM susceptible de protéger le bois de construction des principaux prédateurs : termites, capricornes, et champignons. Au cours du traitement, ce produit transforme la cellulose en ester de cellulose, substance non assimilable par les insectes xylophages. Le traitement avec

ce produit visqueux, s'effectue en usine selon des dispositions encore à l'étude : chauffage, pression ou sous vide. Dérivé de l'huile de colza, le produit est obtenu après réaction chimique avec un anhydride ; il est donc 100% végétal. Les bois traités pourront intégrer la classe d'emploi 3, c'est-à-dire supportant le contact temporaire avec de l'eau.

Le mélèze qui constitue cette cabane est naturellement résistant aux intempéries. La majorité des autres bois doivent être traités. Les produits d'imprégnation sont généralement issus du pétrole. Il est du plus grand intérêt de pouvoir les synthétiser à partir de productions végétales.

Les lubrifiants utilisés en forêt devront être biodégradables

D'ici le 1er janvier 2008, les lubrifiants non biodégradables, seront proscrits dans les zones sensibles, forêts, zones de captage d'eau, lacs et cours d'eau. Cette obligation résulte de l'article 44 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions de l'interdiction de l'utilisation. La France respectera ainsi la politique de la Commission européenne, qui promeut un label écologique communautaire pour les lubrifiants. Cela permet d'éviter notamment la pollution des nappes phréatiques.

Les produits d'origine végétale ne sont substituables aux produits fossiles que pour certains usages, qui représentent cependant une part non négligeable (huiles de tronçonneuses, moteurs 2 temps, huile de décoffrage, certains fluides hydrauliques...).

Les coûts sont plus élevés (multipliés par 1,5). Mais en Allemagne, on constate déjà l'usage d'huiles biodégradables pour 80% des tronçonneuses.

L'huile des tronçonneuses devra être biodégradable



La forêt en otage



Répondant à un " coup médiatique du WWF ", Henri Plauche Gillon, le président des Forestiers Privés de France nous rappelle les principales raisons de gérer durablement une forêt en exploitant les arbres, ce qui se fait depuis des siècles en Europe.

Le WWF a envoyé à la presse, en novembre 2005, un communiqué disant que "l'industrie européenne du papier hygiénique et ménager contribue à la disparition des forêts".

LA SURFACE FORESTIÈRE S'ACCROÎT EN EUROPE

Comme le WWF, Henri Plauche Gillon condamne fermement la disparition des forêts qui est une réalité dans certaines régions du monde. Mais cela n'est pas vrai en Europe ; au contraire, les surfaces forestières européennes ont augmenté de 881.000 hectares de 1990 à 2000 (source FAO - Situation des forêts du monde, 2005). La forêt française a doublé sa surface en deux siècles et a gagné 62.000 hectares en dix ans.

GESTION DURABLE = CHOIX

Parler de la disparition quotidienne de "270 000 arbres qui passent à l'égoût ou dans le vide-ordures" est une absurdité car la gestion durable d'une forêt ne se mesure pas au nombre d'arbres coupés ! Elle se mesure à sa reconstitution après une coupe, au choix des arbres à couper, au respect des sols et de l'eau... Il faut

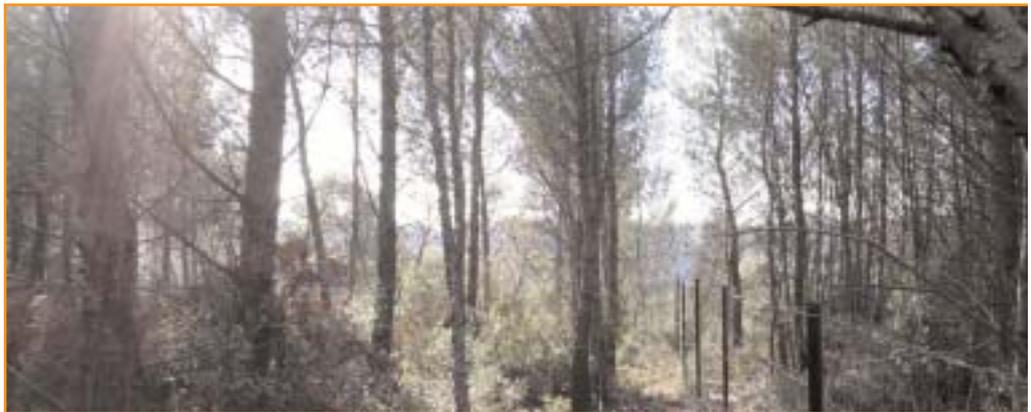


Le bois de cette cabanne en fuste fixe le carbone depuis plus de 200 ans. Il est issu de coupes de s mélèzeins, proches et encore présents.

redire qu'en France, on utilise peu d'arbres adultes pour faire du papier, notre région mise à part car les pins d'Alep et sylvestre ont rarement les formes requises pour être sciés. Outre les fibres recyclées, les papeteries s'approvi-

BIEN COMMUNIQUER

La campagne menée par le WWF aura un effet très nocif chez les consommateurs : on suscite ainsi leur méfiance vis-à-vis de tous les produits issus du bois et on les incite à préférer au bois d'autres maté-



A gauche, le peuplement de pin d'alep a été éclairci, à droite il est resté telquel. L'éclaircie fait du bien à la forêt ; la pâte à papier consomme les petits bois que l'on prélève et rémunère ainsi l'intervention.

sionnent avec des sciures de bois (les déchets des scieries), de vieux arbres difficiles à valoriser autrement et, le plus souvent, avec de jeunes arbres qu'il faut couper pour laisser s'épanouir les autres. C'est ce qu'on appelle les "bois d'éclaircie".

ECLAIRCIE = BÉNÉFICE

Si on ne coupe pas ces jeunes arbres pour faire de la place aux autres, la forêt court de nombreux risques. Les peuplements sont instables et plus vulnérables aux tempêtes et aux chutes de neige lourde ; les arbres trop serrés, se transmettent plus facilement les maladies entre eux. Sans éclaircie, la lumière n'arrive pas jusqu'au sol, ce qui réduit fortement la biodiversité. Ces réalités que les forestiers français connaissent bien, sont mal connues du public : sans éclaircie, une forêt se porte mal. En utilisant des jeunes arbres, les fabricants de papier contribuent ainsi à la bonne gestion forestière.

riaux non renouvelables et néfastes pour l'environnement.

Il faut au contraire dire et redire les arguments écologiques en faveur du bois. Le bois est le seul matériau renouvelable et les bilans environnementaux des produits bois, prenant en compte les dépenses de transformation et le coût de leur recyclage, les placent loin devant les autres. Un mètre cube de bois permet de stocker une tonne de CO₂, contribuant ainsi à lutter contre l'effet de serre et les changements climatiques indésirables. Enfin, des systèmes de certification de la gestion durable des forêts garantissent au consommateur - et c'est là sa vraie demande - que le bois qu'il achète provient de forêts gérées dans le respect de règles écologiques.

Article inspiré de la réponse d'Henri Plauche Gillon, président de la fédération Forestiers privés de France ■

Gardes-chasse

L'ordonnance du 8 septembre 2005 relative à diverses mesures de simplification dans le domaine agricole a étendu le champ d'application du titre emploi simplifié agricole (TESA). Celui-ci a pour objet de simplifier les formalités administratives d'embauche qui incombent aux propriétaires forestiers employant un salarié par contrat à durée déterminée. Alors qu'il ne concernait auparavant, en matière forestière, que les travaux sylvicoles, il peut désormais être utilisé pour l'emploi de gardes-chasse ou de gardes forestiers.

Baisse de TVA

A l'unanimité des états membres, l'Union Européenne a admis l'application du taux réduit de TVA sur les factures de chauffage des réseaux de chaleur. Ce taux réduit n'était jusqu'ici applicable qu'au chauffage individuel électrique ou au gaz en raison d'un " simple oubli " lors la rédaction de la directive de 1992. Cette anomalie pénalisait lourdement les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables (bois, géothermie, chaleur d'incinération...) qui concernent 3 millions d'usagers occupant souvent des logements sociaux

Sa transposition en droit français dans la future loi " Engagement national pour le logement " va permettre d'alléger certaines factures de chauffage de 45 à 90 euros par an.

Le Gouvernement souhaite officiellement augmenter de 50% les énergies renouvelables utilisables pour le chauffage d'ici 2010 pour limiter les consommations d'énergies fossiles (gaz, charbon, fioul) et les émissions de gaz à effet de serre.

Forêts, sous influence ... urbaine

Une étude de l'IFN montre qu'une grande partie de forêts de la région Provence Alpes Côte d'Azur est sous influence urbaine

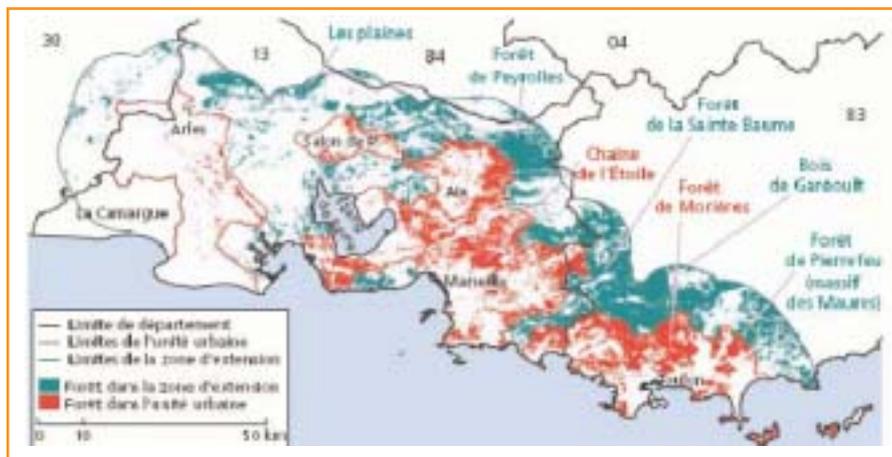
Un cinquième de la forêt française est sous influence urbaine, telle est la conclusion d'une étude récente de l'inventaire forestier national (IFN). La frange littorale de la région Provence Côte d'Azur en représente une part importante. Ses habitants disposent du plus fort taux de m² de forêt par habitant (entre 300 et 1000), l'unité urbaine de Fréjus dépassant même les 1000 m².

Pour définir les forêts sous influence urbaine, l'IFN a croisé les espaces boisés inventoriés avec les zones urbanisées de plus de 50.000 habitants (INSEE), qu'il a

L'addition des unités urbaines et des zones d'extension constituent les zones boisées sous influence. Sur une carte nationale, on constate l'importance de ces zones autour des agglomérations d'Aix Marseille, Toulon, Fréjus, Cannes, Nice.

TAUX DE BOISEMENT

Le taux de boisement moyen en France est de 21% dans les unités urbaines et 25% dans les zones d'extension. Mais, dans les agglomérations d'Aix Marseille, Toulon, Fréjus, Cannes, Nice, il est compris entre 30 et 50%, dépassant même les 50% sur les franges les plus internes.



En rouge, les zones boisées des communes les plus peuplées. En vert, celles appartenant à la zone d'extension. L'ensemble est sous influence urbaine

appelé "unité urbaine". Rappelons que l'IFN prend en compte les unités boisées de plus de 2,25 ha et 75 m de large avec un couvert forestier supérieur à 10% ou susceptible de l'être à maturité ou de le redevenir après exploitation ou incendie.

ZONES D'INFLUENCE

L'IFN a également défini une zone d'extension de 10 km au-delà des limites communales de l'unité urbaine. Ce choix résulte d'une étude du laboratoire d'économie forestière montrant que les français sont prêts à faire en moyenne 10,5 km pour aller en forêt.

COMMENT GÉRER CES FORÊTS

Le mérite de cette étude est de mettre en relief l'importance de ce phénomène de forêts périurbaines. Ces forêts ont indéniablement un rôle social plus marqué. Si les gestionnaires des unités urbaines veulent des forêts bien gérées et protégées aux portes de leurs agglomérations, ils doivent en tirer les conséquences : contractualiser avec les propriétaires volontaires et participer aux coûts de gestion.

Revue de l'IFN,
téléchargeable sur
<http://www.ifn.fr/spip/> ■

Biomasse

Lors du conseil des ministres du 5 avril, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche et le ministre délégué à l'Industrie ont présenté leur plan relatif à la valorisation de la biomasse d'origine agricole, forestière ou issue de déchets.

Les orientations de ce plan stratégique ambitieux participent à la limitation de notre dépendance énergétique, à la création d'emplois, à l'aménagement durable du territoire et à la préservation de l'environnement, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après l'engagement fin 2004 du plan "biocarburant", le Gouvernement présentera avant l'été un plan "biocombustibles" spécifique. Il prévoit une augmentation de 50 % de la production de chaleur et d'électricité issue de sources renouvelables d'ici 2010. La contribution de la biomasse à la production d'énergie thermique sera portée de 10 à 14 millions de tonnes-équivalent-pétrole par an (soit environ 20 % de cette production). Une puissance supplémentaire de 1.000 méga-

watts électriques sera produite grâce à la construction de biocentrales de cogénération. Un nouvel appel d'offres pour une capacité de cogénération de 300 mégawatts électriques sera lancé avant l'été.

Par ailleurs, le Gouvernement élaborera avant la fin de l'année un plan d'action pour développer l'utilisation des matériaux, produits et dérivés chimiques renouvelables issus de la biomasse dans les principaux marchés utilisateurs. Cette politique place l'agriculture, la forêt et leurs filières de transformation au coeur des enjeux du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Elle permet en outre la création ou le maintien de près de 40 000 emplois dans la production et la transformation de la biomasse. ■

Quantité minimale !

Dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. La charte Bois-Construction-Environnement avait été signée par six ministères et huit fédérations professionnelles du bois et du bâtiment. Ce document, plein d'intentions et d'objectifs "prioritaires", plaçait l'usage du bois dans la construction comme l'un des piliers de la réduction de l'effet de serre (le secteur traditionnel du bâtiment est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre).

Pour y parvenir, un décret allait fixer la quantité minimale de matériaux en bois que devraient comporter toutes les constructions nouvelles avant le 1er janvier 2000 ... Il vient d'être signé par le Premier Ministre, dix ans après ! Il fixe la quantité minimale de bois à mettre en oeuvre à 2dm³ par m² de surface construite (SHON) dès le 1er juillet 2006. Les professionnels signa-

lent que 2dm³ par m² ne représentent pas le volume de bois utilisé pour les plinthes qui recouvrent le pied des murs ! Encore une fois, la filière bois n'a pas fait le poids face aux lobbies des autres matériaux. Est-on vraiment disposé à contribuer à sauver la planète ? ■



la quantité minimale de bois à mettre en oeuvre par m² a été fixé à 2 dm³/m². C'est très faible face à la quantité utilisée dans ce bâtiment agricole.

Etes-vous protégés.

Sous le titre " Vivre en forêt ... Etes-vous bien protégés ? ", l'Entente, en liaison avec les comités feux des Bouches du Rhône, va distribuer des questionnaires qui permettront aux résidents en forêt d'évaluer à partir de questions à choix multiple, le danger potentiel subi par leur habitation. Vous pouvez aussi répondre par internet sur le site de l'Entente (cf lien http://www.entente-foret.com/form_deb.php) ou le télécharger pour répondre tranquillement et prendre conscience des progrès à faire

Bulletin de santé des forêts régionales en 2005

Les conséquences de la sécheresse sur les peuplements de pins sylvestres se sont accentuées. Le dépérissement était très visible au printemps au Nord du Var, au sud des Alpes de Haute-Provence et à l'ouest des Alpes-Maritimes. Le chêne-liège a manifesté sa réaction au fort déficit hydrique par d'importantes pertes foliaires qui ont favorisé les populations de Platype et xylebores.

La tordeuse grise a dévoré les aiguilles en rosette des mélèzes dans le Briançonnais, le Queyras et l'Ubaye. Cette infestation spectaculaire mais non mortelle devrait culminer en 2006 pour s'atténuer ensuite. C'est l'occasion de rappeler la stratégie de lutte de cette essence. Après le passage de la chenille qui ne laisse aucune aiguille, l'arbre en réforme des plus courtes et plus coriaces. Au printemps suivant, il diffère l'éclosion des nouvelles aiguilles qui sont tout aussi coriaces (le mélèze perd toutes ses aiguilles en hiver). Les chenilles manquant de nourriture et devant mastiquer plus durement sont décimées ; leur population retrouve son effectif habituel dont les manifestations sont peu visibles.

La tordeuse verte a fait son apparition par petits foyers sur certaines communes de la Provence Verte (Saint Maximin la Sainte Baume, Tourves, Neoules). Ces foyers sont à surveiller cette année.

Le chancre du pin d'Alep *Crumenulopsis sororia* est toujours actif dans les peuplements du Var.

Si le niveau de la processionnaire du pin était bas, des signes montrent qu'en 2006 cela ne devrait pas être de même.

Mobilisation pour Tarascon



Pour maintenir la principale source des débouchés des bois de la région Provence Alpes Côte d'Azur, une mobilisation se met en place, car c'est la gestion future des forêts régionales qui se joue



L'usine pourra recevoir les grumes issues de gros pins d'Alep sans autres débouchés que la trituration. C'est la fin des refentes à la tronçonneuse auxquelles renoncent la plupart des exploitants, ce qui se traduit par des coupes invendues.

Le 6 avril dernier, Christian Frémont, préfet de Région et Jean-Luc Fabre, sous-préfet d'Arles, avaient réuni les représentants d'un grand nombre de collectivités et d'organismes actifs depuis quelques mois pour le sauvetage de la fabrique de pâte à papier TEMBEC, située à Tarascon. Ils voulaient présenter l'état d'avancement des dispositions prévues aux deux vice-présidents du groupe Tembec qui avait fait le déplacement.

EN SOINS INTENSIFS

L'usine de Tarascon fait partie de 6 usines mises "en soins intensifs", puisqu'elle a accumulé 27 millions d'euros de perte depuis son acquisition en l'an 2000 auprès du groupe La Rochette. La mobilisation s'explique parce que Tembec a déjà investi 18 millions d'euros, verse annuellement 75 millions d'euros de masse salariale à près de 300 personnes, paie 20% de la taxe professionnelle perçue sur l'agglomération d'Arles et donne du travail dans la filière bois à plus de 1000 personnes.

Les premiers à prendre la parole furent les représentants des salariés, récemment élus au comité d'entreprise. A l'inverse de leurs prédécesseurs, ils acceptent le plan de sauvetage qui prévoit la réduction de

la masse salariale sans licenciement grâce au non remplacement des départs à la retraite et à l'augmentation de la période travaillée, qui passera de 32 à 35 heures.

DU BOIS LOCAL

Une des clés du plan tient à un approvisionnement plus local. Depuis 18 mois, les frais de transport ferroviaire ont grimpé de 30%. Or, cette entreprise est défavorisée par l'éloignement de la ressource ligneuse dont elle a besoin, en moyenne 250 km ; le taux normal est plutôt de 50 km. L'étude de l'AFOCEL sur la disponibilité actuelle et future en pin d'Alep est arrivée à point nommé. Alors que les entrées de rondins de pin d'Alep ont déjà doublé en cinq ans passant de 50 à 110.000 tonnes, il est projeté d'atteindre en 2008, les 200.000 tonnes.

DIFFICILE À MOBILISER

Cependant, la récolte de bois pose certains problèmes dans une région où la tradition forestière est inexistante, le tourisme de résidence élevé, la crainte des incendies omniprésente. Une convention cadre est envisagée entre Tembec et les organismes de la forêt privée pour afficher des objectifs communs et un accord sur un travail conjoint. La forêt privée s'engagerait à accroître l'offre en quantité et en régularité. Tembec prendrait le bois selon un mode transparent de fixation du prix et en mettant en place divers dispositifs destinés à restaurer la confiance des propriétaires. L'accent sera mis sur la rédaction de Plans Simples de Gestion là où le foncier est peu morcelé.

L'essentiel du volume se trouve sur des parcelles situées souvent à proximité de zones urbanisées où la protection contre l'incendie, les enjeux sociaux et le morcellement compliquent la récolte des bois. Pourtant, elle doit être plus que jamais entreprise car la non gestion de cette forêt et l'accumulation de bois sur pied se traduisent par des situations critiques pour les risques incendie et le paysage. Un véritable programme de gestion des pinèdes est à mettre en place pour

convaincre les élus de ces territoires et disposer de moyens incitatifs. Michel Vauzelles, le Président du Conseil Régional, a confirmé qu'il souhaitait l'inscription d'un tel programme dans le futur contrat de projet entre l'Etat et la Région, car la gestion de la forêt sera la meilleure des préventions.

L'ensemble des dispositions évoquées (voir encadré) et surtout l'implication de tous ont favorablement impressionné les responsables de Tembec ; ils ont reconnu en fin de réunion qu'ils n'avaient pas trouvé pareille mobilisation pour les cinq autres unités menacées au Canada et aux Etats-Unis. Le conseil d'administration de TEMBEC se prononcera en octobre-novembre 2006, au vu de l'avancement des dispositions prévues.

Louis-Michel Duhon ■

Détails du plan de sauvetage

Par la réduction des coûts :

Sur le plan fiscal, une réduction de la taxe professionnelle

Amplification de l'effort de mobilisation de bois locaux, notamment en pin d'Alep, pour réduire ses coûts de transport

Par des investissements :

Une turbine alimentée par de la biomasse et des déchets produira de l'électricité qui sera rachetée par EDF.

Pour remplacer le fret ferroviaire, le transport fluvial sur le Rhône sera développé.

Une digue cofinancée à 60% par l'Etat et les collectivités mettra l'usine à l'abri des crues du Rhône.

La DIREN a accepté certains délais pour des mises en conformité environnementales, permettant d'étaler certaines dépenses.

Changement climatique

Le tourisme en forêt au secours du climat grâce à l'Initiative Climat Forêt

Forestour organise pour la 3ème année consécutive le "Forum de la Forêt Privée ouverte au Public" en région Provence Alpes Côte d'Azur et invite tous les acteurs de la forêt, de l'environnement et du tourisme à une journée de rencontre et de débat le 2 juin 2006 à Gréoux les Bains, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

TOURISME ET FORÊT

C'est une occasion annuelle unique d'échange et de réflexion entre les professionnels de la forêt et du tourisme, les propriétaires, les élus et les "utilisateurs", sur les thèmes de la fonction sociale et écologique de la forêt en région PACA, le développement des activités d'accueil et les enjeux qui se présentent au monde forestier.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Forum 2006 sera consacré au changement climatique qui fragilise l'écosystème forestier. Une forêt bien gérée est aussi une arme multiple contre le changement climatique, par son pouvoir de séquestration de carbone, par la substitution du bois aux combustibles fossiles et par le potentiel pédagogique vis à vis du public par des visites de boisements et des modèles de prévention. Cette troisième édition permettra de lancer l'Initiative Climat Forêt, qui est une opération de sensibilisation des automobilistes à la lutte contre l'effet de serre, via le parrainage symbolique de plantations d'arbres visant à séquestrer du dioxyde de carbone (CO2). Elle est pilotée par Forestour, et démarre en région PACA

avec le soutien des collectivités locales et d'entreprises engagées dans le développement durable.

RENDEZ-VOUS

Le vendredi 2 juin 2006
à la Ferme de la Palière à Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence)
pour le troisième "Forum régional de la forêt privée ouverte au public"

Pour tout renseignement :
Isabelle DESMARTIN - FORESTOUR
Tél. 04 42 51 43 19
E-mail contact@forestour-paca.org



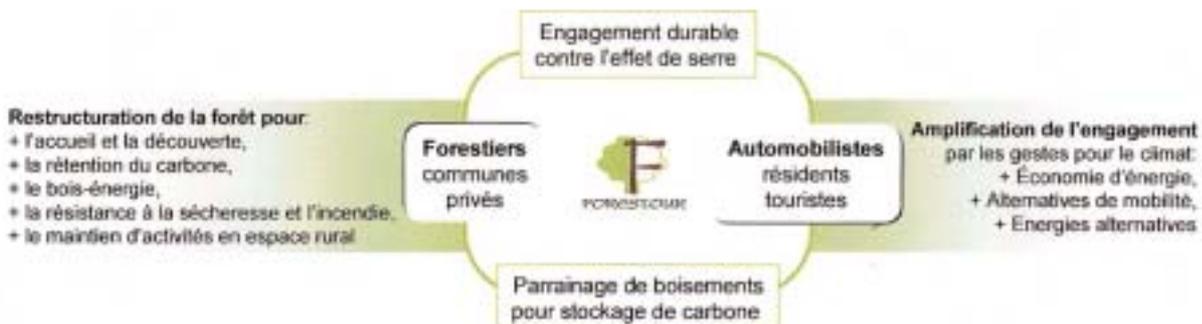
L'initiative Climat forêt proposera de parrainer des plantations de faible surface installées sur de bons sols comme ici à Mézel, sur des friches.



Les essences privilégiées seront les feuillus susceptibles de produire du bois d'oeuvre ; en effet, l'effet de séquestration du carbone se prolongera durant la vie du produit réalisé avec ces bois. Le cormier sera souvent utilisé car c'est l'un des feuillus précieux les plus rustiques.



Le noyer sera également planté là où les analyses du sol montreront des potentialités intéressantes, comme ici à Cuges les Pins. Les propriétaires bénéficiaires de ces plantations s'engagent à fournir un sol propre et à assurer les entretiens avec le soutien technique du CRPF.



Ce schéma résume l'Initiative Climat Forêt qui a retenu l'attention des collectivités publiques (Conseil Régional, plusieurs Conseils Généraux) et de nombreuses entreprises privées.



Changement de Statut

Pour mieux répondre aux perspectives d'évolution de la filière bois, La coopérative Provence Forêt adopte un nouveau statut qui lui permettra de passer des contrats d'approvisionnement.

Durant l'année 2005, le conseil d'administration de la coopérative Provence Forêt a mené une réflexion sur les initiatives à développer pour agir encore plus efficacement et accroître la gestion de la forêt privée régionale. Il a finalement choisi la même option que la plupart des coopératives forestières françaises en adjoignant une activité de Type 1, à savoir "Collecte et vente de produits forestiers". L'activité première (dite de type 6) qui consiste à jouer le rôle de mandataire pour les propriétaires face aux exploitants forestiers ne disparaît pas pour autant. Les deux activités coexisteront grâce à des comptes séparés. Le contexte forestier en Région PACA est actuellement en pleine évolution avec, en particulier, la naissance d'une filière "Bois-Energie" et le souhait des responsables de l'unité de Tarascon de s'approvisionner au plus près de l'usine (voir article page 8).

tut permettra à la coopérative de s'associer à des démarches contractuelles d'approvisionnement souhaitées par l'usine.

BOIS ENERGIE

Mais certains bois sont inaptes à l'usine de Tarascon et sont aujourd'hui : bois brûlés, résineux de faible section, ... La filière bois énergie offre de nouvelles perspectives en transformant ces bois sous forme de plaquettes. Par contre, les approvisionnements doivent se faire sous la forme de contrats prévoyant pour une campagne annuelle, un volume, un prix et des pénalités en cas de défaillance. Associée à d'autres coopératives, Provence Forêt va pouvoir honorer grâce à ses nouveaux statuts un marché annuel de près de 7.000 tonnes de plaquettes pour alimenter l'usine de production d'électricité qui va se construire à Maubec (Vaucluse). Ce projet présente un grand intérêt puisque l'électricité produite grâce à cette fourniture fera économiser 2.500 tonnes de fuel et évitera le rejet dans l'atmosphère de plus de 6.000 tonnes de gaz à effet de serre d'origine fossile.

bord de route. Il est convenu qu'elle sous-traitera le bûcheronnage, le débarquement et les divers travaux annexes aux entreprises existantes qui bénéficieront ainsi du surcroît d'activité généré.

APPEL À TOUS

Pour développer ces nouvelles compétences, Provence Forêt a besoin de constituer un fond de roulement. Ceux qui souhaitent bénéficier du service "collecte et vente de produits forestiers" doivent souscrire au capital social de la coopérative la somme de 80 euros. Cela concerne les coopérateurs actuels, invités à adhérer au nouvel objet social, les nouveaux adhérents intéressés par ce service, mais aussi ceux qui sont sensibles à la destinée de la forêt régionale, même s'ils ne sont pas propriétaires forestiers.

Demandez un bulletin d'adhésion à notre siège

**Coopérative Provence Forêt,
Europôle de l'Arbois, B.P 50 005,
13545 Aix-en-Provence Cedex 4**

**ou en téléphonant au
04.42.90.73.37**

**ou par mail
cooperative.provence.forêt@wanadoo.fr**



L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars a adopté les nouveaux statuts à l'unanimité

PÂTE À PAPIER

L'usine de pâte à papier Tembec de Tarascon est le premier utilisateur de bois résineux régional puisqu'il consomme près de 350.000 tonnes. Cette quantité paraît importante mais reste infime comparée à la production brute annuelle de la forêt régionale estimée à 3.350.000 m³ (source IFN) soit presque 10 fois plus. Même si plus de 10% sont valorisés sous d'autres formes (bois d'œuvre et bois de chauffage), il reste une large marge de récolte possible. Sans nuire aux circuits actuels qui passent par des entreprises d'exploitation forestière, le nouveau sta-

AVANTAGES POUR LA FORÊT

La meilleure valorisation des produits de nos forêts méditerranéennes va rendre possible diverses interventions forestières qui, sur le long terme, permettront d'améliorer la qualité tout en réduisant, à court terme, le risque d'incendie et en conservant un paysage agréable et diversifié. Désormais, il sera plus facile pour la coopérative de commercialiser les bois des peuplements sinistrés par incendie, bris de neige, sécheresse, tempêtes, issus d'éclaircies précoces ou de coupes sanitaires ou encore de coupes conduites pour réduire la masse combustible.

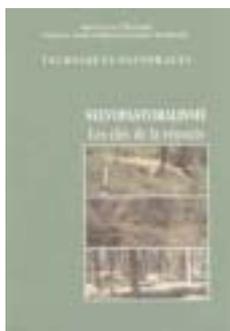
COOPÉRATIVE MAÎTRE D'OUVRAGE

Dans les opérations où les associés coopérateurs auront choisis ce service nouveau, la coopérative disposera d'une plus grande maîtrise puisqu'elle assumera la responsabilité de l'exploitation et commercialisera directement les bois

Chiffres clés 2005

*145 nouveaux adhérents pour plus de 4000 ha
34 PSG pour 4500 ha
168 coupes 1410 ha
48 maîtrises d'œuvre pour 607 ha
61 opérations de soutien technique (études, prestations diverses)
Réalisé par une équipe de 8 techniciens.*

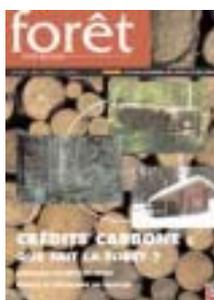
SYLVOPASTORALISME, LES CLÉS DE LA RÉUSSITE



Un groupe de travail s'est attaché à définir dans des peuplements de pin sylvestre et de chêne pubescent, les compromis et les interventions qui permettent de concevoir un aménagement sylvicole durable en fonction des situations. Lors de l'éclaircie pastorale, l'ouverture doit favoriser la ressource fourragère et le confort des animaux mais aussi bonifier le peuplement forestier. Les conseils sont issus d'expériences conduites depuis plus de 20 ans, analysées par l'Institut de l'élevage et l'Institut pour le Développement Forestier appuyés par des relais locaux (CRPF et Cerpam dans notre région) dans le cadre d'un programme de recherche appliquée soutenu par l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA).

La brochure peut être acquise auprès de la librairie de l'IDF au prix de 18 euros. IDF-Diffusion, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris
tél. : 01 40 62 22 81 courriel : librairie@association-idf.com

CRÉDITS CARBONE



Numéro de Forêt Entreprise

La forêt sera-t-elle considérée comme un puits de carbone ? Ce numéro de Forêt Entreprise fait le tour de la question

en donnant la parole aux spécialistes. Denis Loustau rappelle le rôle de la forêt dans le cycle du carbone. Valérie Merckx de l'ONF et Paul Antoine Lacour de l'AFOCEL expliquent la place actuelle et future de la forêt dans le processus de Kyoto. Gaz de France et le CRPF Aquitaine présentent leur projet de puits de carbone en Aquitaine.

Forêt-entreprise n°168 - 68 pages couleurs, 9,50 euros. Abonnement annuel de 6 numéros, 46 euros.

IDF-Diffusion, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris tél. : 01 40 62 22 81 courriel : librairie@association-idf.com

DOSSIER NATURA 2000



Le dossier du n° 491 de Forêt de France (mois de mars) fait le point sur l'avancement de Natura 2000.

La France est dernière de la classe pour désigner les sites mais première pour les gérer. Une chronologie rappelle la mise en place de Natura 2000 depuis 1979 et la procédure de désignations des sites. Un article montre à partir de cas concrets, des exemples de réussites et d'échecs lors de l'établissement des documents d'objectifs. Des recommandations sont suggérées aux propriétaires à qui on proposerait de signer un contrat Natura 2000 et des conseils proposés pour la rédaction des futures chartes Natura 2000.

D'autres sujets sont traités : une circulaire clarifie la situation sur la circulation des engins motorisés, une fiche répond à la question : Peut-on s'approprier un chemin rural ?

Le portrait présente l'action de Pierre Bernadac et Philippe N'Guyen qui ont pratiqué à grande échelle la rénovation truffière dans les Pyrénées-Orientales.

Abonnement 50 euros pour 10 numéros par an. Forêt de France, 22, rue René Boulanger 75010 Paris
Tel 01 55 56 70 93

J'ATTENDS UNE MAISON



Nous passons plus de la moitié de notre vie dans nos maisons. Quantité de produits industriels utilisés dans nos logements nous empoisonnent et il est urgent de rendre nos habitations et modes de vie plus compatibles avec notre santé et celle de la nature.

En usant de vieilles recettes comme de technologies de pointe, des expérimentateurs ouvrent des voies. Oui, on peut bâtir une maison saine, non polluante, économe en énergie, astucieuse et accessible à tous.

Facile à lire et bourré d'infos, " J'attends une maison " expose les enjeux de l'habitat écologique, compare les procédés, résume l'intérêt de chaque matériau, propose solutions et conseils. Et " naturelle-ment ", le bois y trouve une place de choix !!!

éditeur : la Pierre Verte

Auteur : François Desombre

Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Fax : 04 91 08 86 56
Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N°15, 2006

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur
(Établissement public national)

Directeur de la Publication : Bernard Germain

Rédaction et composition : Louis-Michel Duhén, Bernard Petit

Crédits Photos : CRPF, E. Begouen, Gilles Bossuet, Louis-Michel Duhén

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 11 juin 2003

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi matin : 05

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél.: 04 92 31 64 81

crpf.digne@wanadoo.fr

•HAUTES-ALPES

tél.: 04 92 52 53 30

gilles.bossuet@foretpriveefrancaise.com

•ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31

faury.pierre@free.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84

crpf.arbois@free.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51

crpfvarouest.jmc@free.fr

•VAR-EST

tél : 04 94 50 11 50

crpf.varest@free.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21

avignon.crpf@free.fr

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional de
Provence-Alpes-Côte
d'Azur



Echanges

Réunions

Les limites, le chauffage au bois, l'eau en forêt, la truffe, tels sont les thèmes de réunions les plus "désirés" !

Avec l'enveloppe T jointe au bulletin de la forêt privée précédent, plus de 150 lecteurs nous ont signalé les thèmes de réunion dont ils souhaitent l'organisation. Ces réponses nous permettent de mesurer leurs besoins d'information.

Les 10 thèmes les plus souvent cités furent les suivants :

Comment retrouver ses limites ?
Cadastre, GPS, observations ?

Se chauffer au bois ? Avec quoi,
bûches, plaquettes, granulés ? Quelles
économies ?

L'eau : restauration des puits,
recherche des sources, les retenues...

La truffe, sa biologie, sa culture.

La sylviculture truffière : recherche,
mise en évidence et les interventions
préconisées.

Le statut juridique des chemins.

Gestion forestière et prévention incendie :
quelle participation active du
propriétaire ?

Le débroussaillage ; utilité,
méthodes, matériels.

La taille et l'élagage : les règles à
suivre et les astuces.

Le pastoralisme en forêt : intérêts,
buts, limites.



Réunion sur le thème de la sylviculture truffière organisée en janvier à Gréoux les Bains

Organiser une coupe de bois, les précautions à prendre, le prix des bois, la législation.

Comment la forêt va-t-elle évoluer à la suite des changements climatiques ?

Connaissance des champignons de notre région.

Déjà trois réunions sur la sylviculture truffière ont été organisées dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Une réunion sur la recherche des limites s'est tenue à la mi-mai;

Des informations sur le chauffage au bois ont été apportées lors de l'assemblée générale du syndicat des forestiers privés du Var.

Consultations Net

Avoir des informations sur le statut des chemins, c'est possible sur internet, sur le site OFME, rubrique forêt privée.

Les fiches "Une question, une réponse" jouissent d'une bonne notoriété puisqu'il a été enregistré 127804 consultations sur le site OFME, soit 36% des documents visités, (<http://www.ofme.org/foret-privee/fiches.php>). Les personnes parviennent aux fiches souvent par les moteurs de recherche. Les consultations les plus fréquentes ont été respectivement :

Statut des chemins (plusieurs fiches) : 7343.

Caractéristiques du bois de chauffage : 3857.

Sol acide sol calcaire, conséquences pour la forêt ? : 2452.

Les thèmes les plus consultés sont dans l'ordre : le juridique, puis le technique, l'économiques, les organismes et le fiscal.